

**CONFÉRENCE DE PRESSE
23 NOVEMBRE 2004**

**LE PLAN VIEILLISSEMENT
ET SOLIDARITÉS
EN FAVEUR DES PERSONNES
ÂGÉES A DISPARU**

PLAN VIEILLISSEMENT ET SOLIDARITÉS

Annonce faite par le Premier Ministre (novembre 2003)

9 milliards d'euros sur 5 ans dont la
moitié pour les personnes âgées, soit
4,5 milliards d'euros sur 5 ans, soit :

900 millions d'euros par an.

PLAN ALZHEIMER

Annonce faite par le Ministre de la Santé (sept. 2004)

88 millions d'euros.

**PROJET DE LOI DE FINANCE
DE LA SÉCURITÉ SOCIALE (PLFSS)
POUR 2005**

ONDAM ¹ personnes âgées : + 420 millions d'euros
(dont 365 apportés par la CNSA) ²

Augmentation moyenne de l'ONDAM au cours des
années précédentes (correspondant pour l'essentiel aux
augmentations des salaires et des prix). : + 320 millions d'euros

L'ONDAM personnes âgées 2004 augmente donc de
100 millions par rapport aux années précédentes.

Si on intègre le Plan Alzheimer (88 millions d'euros)
l'augmentation est quasi nulle :

**LE PLAN VIEILLISSEMENT ET SOLIDARITÉS
A DISPARU !**

Sur 1 jour de congé supprimé les Français vont travailler
en gros 1 heure pour les personnes âgées.

¹ Objectif National des dépenses de l'Assurance Maladie

² Caisse Nationale de Solidarité Autonomie créée pour recueillir les crédits liés à la suppression du jour férié.

**DES EMPLOIS SONT SUPPRIMÉS :
LES EMPLOIS-JEUNES**

5 500 emplois-jeunes travaillaient dans les établissements pour personnes âgées. Selon le rapport Hervy, remis en février dernier à H. FALCO, les contrats emplois-jeunes ont commencé à arriver à échéance en 2004 ; l'Etat a annoncé qu'ils ne seraient pas prolongés.

2005 sera donc l'année du recul de l'emploi dans les établissements pour personnes âgées.

Pour maintenir ces emplois, il faudrait 170 millions d'euros.

LES CRÉDITS PRÉVUS NE SONT PAS DÉPENSÉS : LES CONVENTIONS TRIPARTITES

Depuis 2001, 180 millions d'euros par an sont prévus pour recruter des personnels supplémentaires dans les établissements, suite aux signatures de conventions tripartites entre la structure, l'Etat et le Département.

1 800 conventions devaient être signées en 2004. En dépit de demandes répétées des professionnels nous n'avons aucune information officielle sur le nombre de signatures effectuées.

L'ADEHPA évalue le nombre autour de 300 à 400.

80 % des crédits prévus n'auraient donc pas été dépensés, compte tenu des choix faits par l'Etat :

- saupoudrage des crédits
- processus de signature très complexes.

Ainsi un dispositif qui devait augmenter le nombre des personnels travaillant auprès des personnes âgées s'enlise depuis 2002 dans les sables de la bureaucratie et des restrictions budgétaires.

Ainsi en 2003 100 millions d'euros prévus sur ce plan avaient été retirés et jamais rétablis en dépit du drame de la canicule.

LES DEMANDES DE L'ADEHPA

L'ADEHPA demande la réunion d'une conférence Nationale sur les personnes âgées fragilisées réunissant l'Etat, les financeurs (Sécurité Sociale – Département) les représentants des personnes âgées et leurs familles, les organisations de consommateurs et les professionnels, afin de :

- faire une évaluation commune des besoins en personnels pour aider les personnes âgées en établissement et à domicile (l'ADEHPA évalue les créations d'emplois nécessaires à 250 000 rien qu'en établissement)
- lister les grands sujets de l'aide aux personnes âgées fragilisées (charges indues payées par les résidents et les familles, besoin de construction d'établissements, état de l'immobilier, situation de l'accompagnement à domicile...)
- examiner les modes de financements pluriannuels permettant d'apporter les réponses adaptées.

C'est en effet un véritable **Plan Marshall** qu'il faut envisager pour que nos aînés fragilisés vivent dans la dignité.